

PREFET DU BAS-RHIN

Préfecture

Strasbourg, le 27 OCT. 2017

Secrétariat général

Mesdames et Messieurs les Maires,

La préfecture et les sous-préfectures du Bas-Rhin sont au cœur de la représentation territoriale de l'État. Pour répondre aux attentes des citoyens et aux enjeux auxquels le pays fait face, notamment en matière de sécurité, le Plan Préfecture Nouvelle Génération (PPNG) engagé par le Ministère de l'Intérieur répond à un double objectif :

- rendre aux usagers un service de meilleure qualité, grâce aux nouvelles technologies, en généralisant des téléprocédures pour la délivrance de titres (cartes nationales d'identité, passeports, cartes grises, permis de conduire) ;
- renforcer les missions prioritaires que sont la gestion des crises, la lutte contre la fraude documentaire, l'expertise juridique et le contrôle de légalité, la coordination territoriale des politiques publiques.

Les usagers n'ont plus besoin de se déplacer grâce aux télé-procédures

Toutes les démarches pour les cartes nationales d'identité, passeports, cartes grises et permis de conduire se feront uniquement par internet à compter du 6 novembre 2017. Les téléprocédures sont accessibles sur le site internet de l'Agence Nationale des Titres Sécurités (ANTS) : <https://ants.gouv.fr/>

Cependant des points d'accueil numériques offrant une assistance aux usagers sont installés en préfecture à Strasbourg et dans chacune des sous-préfectures (Haguenau-Wissembourg, Molsheim, Saverne et Sélestat).

Par ailleurs, de nombreux tiers de confiance (professionnels du commerce automobile, auto-écoles) sont habilités par l'administration pour procéder aux démarches à la demande des usagers.

Toutes les informations pratiques, ainsi que des documents de communication (affiche, dépliant) à destination de tous les citoyens, usagers, agents publics et des espaces d'accueil du public sont accessibles sur le site internet départemental de l'État www.bas-rhin.gouv.fr. rubrique « actualités ».

Je vous invite en outre à favoriser l'installation d'espace numérique avec une fonction de médiation pour laquelle mes services pourront vous apporter leur concours.

L'organisation de la préfecture évolue

Dans le même temps, les services de la préfecture se réorganisent en se renforçant autour de leurs missions prioritaires, gestion de crise, lutte contre la fraude documentaire, conseil aux collectivités et ingénierie territoriale.

Sont créés aux côtés des directions support et de la Direction des migrations et de l'intégration :

- au Cabinet du préfet

- Direction des sécurités : prévention de la délinquance, sécurité publique, sécurité routière, sécurité civile, défense civile et défense économique, polices administratives en lien avec les sécurités ;
- Bureau de la représentation de l'État : protocole, distinctions honorifiques ;
- Service de communication interministérielle départementale et régionale ;
- Mission chargée du plan départemental de lutte et de prévention de la radicalisation.

- au Secrétariat général

- Direction de la citoyenneté et de la légalité : contrôle de légalité et contrôle budgétaire, dotations de l'État, élections ;
- Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial : ingénierie territoriale et financière, subventions de l'État, environnement et utilité publique.

Vous pouvez consulter le nouvel organigramme sur le site internet départemental de l'État www.bas-rhin.gouv.fr, rubrique « actualités »

Je vous remercie de bien vouloir assurer une large diffusion de ces nouveautés. Comme toute réforme, celle-ci va nécessairement occasionner des questionnements de la part des usagers et je tiens à vous assurer de l'entière implication des services de la préfecture afin d'y répondre avec rapidité et efficacité.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les Maires, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet,



Jean-Luc MARX

Mesdames et Messieurs les Maires
du département du Bas-Rhin